

KÄRCHER



CODE DE CONDUITE KÄRCHER

SOMMAIRE

3 Avant-propos

4 Aide à la navigation dans un monde complexe

01

5 **Nous tenons à l'intégrité**

7 Lutte contre la corruption

La lutte contre la corruption en détail :
cadeaux et invitations

8 La lutte contre la corruption en détail :
conflits d'intérêts

La lutte contre la corruption en détail :
fonctionnaires

9 Loi antitrust

Participation des salarié(e)s

02

10 **Nous tenons à la sécurité**

12 Sécurité et protection au travail

Sécurité de l'information

13 Protection des données

Sécurité des produits et qualité

03

14 **Nous tenons aux droits de l'homme**

16 Lutte contre la discrimination

17 Travail des enfants

Travail forcé

04

18 **Nous tenons à la durabilité**

20 Responsabilité sociale

Protection de l'environnement
et protection du climat

05

21 **Nous tenons à la conformité**

23 Le système de gestion de la conformité de Kärcher

Que faire en cas de violation ?

24 **Votre interlocuteur en matière de conformité**

CHERS COLLABORATEURS, CHÈRES COLLABORATRICES,

Les valeurs constituent le fondement de la réussite de notre entreprise. Les valeurs nous confèrent une identité. Mais les valeurs servent également à nous guider dans un monde de plus en plus complexe. Notre code de conduite apporte une contribution essentielle en vue d'un comportement responsable au sein de l'entreprise Kärcher. Nous mettons cette responsabilité en pratique chaque jour. Les collaborateurs et collaboratrices motivé(e)s qui s'identifient à notre entreprise et agissent de manière responsable sont la clé de notre succès. La confiance, la fiabilité et le respect sont ce qui caractérise nos relations avec l'extérieur comme en interne. En tant que membres de la direction, nous nous voyons comme des exemples pour l'ensemble du personnel en matière d'action éthique et morale. En effet, seul un comportement irréprochable permettra de pérenniser la bonne réputation de notre entreprise et de la marque associée.

Nous tenons également à la liberté commerciale. Nous utilisons cette liberté de façon responsable : dans le respect mutuel entre collègues, tout comme vis-à-vis de nos client(e)s et de nos partenaires d'affaires. Un comportement respectueux fait partie de la manière dont nous nous définissons. Et nous en sommes fiers. Cette intégrité concerne tous les domaines et tous les niveaux chez Kärcher, sans exception. Nous voulons également nous montrer à la hauteur de notre responsabilité sociale, et ce, de manière exemplaire.

Nous sommes également conscients du fait qu'un excès de bureaucratie dans le quotidien de l'entreprise risque de freiner notre créativité et notre courage d'innover.

Dans une culture d'entreprise vivante et fondée sur la confiance, il y a de ce fait un aspect-clé d'une importance

cruciale : la communication. Nous devons tous nous assurer de toujours respecter les normes éthiques strictes dans notre travail, y compris dans les situations qui ne sont pas mentionnées concrètement dans notre code de conduite. On attend systématiquement de nous de réagir à ces situations avec intégrité, en nous basant sur le respect mutuel et la raison.

En cas de doute concernant la conformité d'un comportement ou d'une situation au sein de l'entreprise, parlez-en à vos collègues, à votre supérieur(e), aux responsables thématiques ou à vos responsables locaux/locales de la conformité. Cela s'applique aussi aux relations avec nos fournisseurs et nos partenaires d'affaires. En effet, seule une connaissance complète de toute la chaîne de valeur nous permettra durablement de développer, de produire et de distribuer les meilleurs produits pour nos client(e)s. La qualité et la sécurité des produits sont notre priorité absolue. La sécurité inclut, bien entendu, également la protection de nos salarié(e)s et de nos données.

En lisant le code de conduite, vous allez constater que bon nombre des aspects traités sont d'ores et déjà appliqués au quotidien chez Kärcher. Cela ne doit toutefois pas nous inciter à nous bercer d'un faux sentiment de sécurité ou à prendre à la légère des situations critiques. Là encore, appliquons ce qui a fait notre force pendant de nombreuses années : à chaque tâche sa solution spécifique.


Nous vous remercions de contribuer à la culture de conformité chez Kärcher à travers votre comportement personnel.


Avec les meilleures salutations de Kärcher,




Stefan Patzke
Directeur Finances
& Informatique


Dieter Grajer
Directeur Operations


Hartmut Jenner
Président-directeur
général


Michael Häusermann
Directeur Divisions
spéciales


Christian May
Président-directeur général
adjoint et directeur Ventes,
Marketing & Service après-
vente

AIDE À LA NAVIGATION DANS UN MONDE COMPLEXE

QUI NOUS SOMMES...

Un code de conduite se rapporte en grande partie au positionnement d'une entreprise en matière de culture et de valeurs. Il s'agit donc de nous demander dans quel but nous agissons et quelles valeurs nous défendons. Qu'est-ce qui caractérise Kärcher à ce niveau ? L'entreprise Kärcher fait par exemple en sorte que les utilisateurs disposent d'appareils ergonomiques qui leur facilitent le travail. Nous tous faisons en sorte de pouvoir répondre aux exigences croissantes en matière de sécurité et d'hygiène. Et nous faisons en sorte de préserver la valeur des maisons d'habitation et des espaces verts ou des machines et des infrastructures industrielles. Il est de notre responsabilité de tirer le meilleur parti de chaque journée et de chaque projet – pour nos client(e)s, pour nos partenaires d'affaires et pour la société.

Des relations basées sur la confiance et le respect envers nos interlocuteurs/interlocutrices sont les fondements de nos activités. Nous menons nos affaires de manière irréprochable, c'est-à-dire que nous ne tolérons ni comportement inapproprié, ni corruption, ni exploitation. Nous prenons soin de ce monde ensemble, peu importe qu'il soit question du développement durable de nos produits, de projets d'aide aux personnes dans les régions défavorisées ou de la préservation des monuments culturels. Nous transmettons ces valeurs en les vivant au quotidien dans notre entreprise.

... ET COMMENT EST LE MONDE

Autant nos valeurs et notre motivation sont parfaitement claires pour nous, autant nous sommes conscients de la complexité de notre monde. Nous sommes un acteur global impliqué dans des chaînes d'approvisionnement internationales. À travers le monde, nous avons affaire à différentes lois nationales. Les technologies évoluent de façon dynamique, les marchés changent de plus en plus vite. Ce monde complexe est notre terrain d'action. Afin de mettre en pratique nos valeurs à l'échelle de toute notre entreprise, un code de conduite s'avère plus important que jamais : en effet, il nous servira de repère pour prendre les bonnes décisions.

UN CODE DE CONDUITE – ET BIEN PLUS ENCORE

Le code de conduite sert de directive impérative à tous nos salarié(e)s dans leur travail quotidien. Dans les sections Intégrité, Sécurité, Droits de l'homme et Durabilité, il expose les aspects essentiels d'un comportement correct et responsable. Il nous guide dans notre manière de mettre en pratique les valeurs de notre entreprise et nos principes éthiques tout en véhiculant à l'extérieur ce qui nous importe dans nos relations commerciales.

Le code de conduite n'est toutefois pas la seule aide à la navigation dont nous devons tenir compte. Au-delà, il existe des réglementations et des lois édictées par les gouvernements, les organisations intergouvernementales ou les associations nationales/internationales. Par ailleurs, il existe chez nous, comme dans toute entreprise, des règlements et des directives internes décrivant en détail le bon comportement à adopter. Pour mener nos affaires de manière irréprochable, il est par conséquent important que nous nous intéressions tous à ces sujets et que nous connaissions nos droits et nos obligations qui en découlent.

Il est de la responsabilité de nos managers de communiquer activement sur les lois et les directives internes, de les respecter eux-mêmes/elles-mêmes et d'inviter leurs collaborateurs/collaboratrices à les respecter. Par conséquent, vos supérieur(e)s sont les premiers interlocuteurs/les premières interlocutrices en cas de questions relatives à notre code de conduite ou d'autres questions légales et éthiques.

SEULE L'UNION FAIT LA FORCE

Les règles et les principes ont beau être formulés de façon très claire, ils ne portent leurs fruits que si nous tous, nous les respectons. Dans le cas contraire, en cas de violation donc, l'entreprise Kärcher peut être passible de sanctions administratives et d'amendes. Il est également possible que cela nuise à notre réputation. En outre, les personnes concernées risquent des poursuites pénales à titre individuel pour activités illégales ou complicité.

C'est pour cette raison qu'il est indispensable que nous passions à l'action en cas de violation des règles. Le fait est que dans une entreprise, des erreurs se produisent. Il se peut donc que vous observiez autour de vous un comportement sortant du cadre de notre code de conduite ou des dispositions applicables. Que ce soit par ignorance, par inadvertance ou encore le fait d'un individu agissant en toute connaissance de cause. Dans ces cas de figure, l'important est que vous agissiez dans l'intérêt de l'entreprise : vous trouverez l'explication de la marche à suivre dans la section finale Conformité.

Comme vous pouvez le voir, le code de conduite de Kärcher nous concerne tous et son respect par l'entreprise Kärcher toute entière ne peut être atteint que collectivement.

- **Nous suivons les principes du code de conduite de Kärcher.**
- **Nous respectons toutes les lois applicables et tous nos engagements personnels.**
- **Nous nous conformons à toutes les règles et à tous les règlements internes.**
- **Nous nous basons sur les principes directeurs et les préceptes applicables des institutions internationales telles que l'Organisation des Nations unies (ONU), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ou l'Organisation internationale du travail (OIT).**



01

**NOUS TENONS
À L'INTÉGRITÉ.**

L'intégrité est la condition sine qua non à des relations de confiance et à de bons rapports commerciaux. Ce n'est qu'en appliquant systématiquement des valeurs telles que l'honnêteté, la transparence, l'équité ou la neutralité qu'il est possible d'agir de façon éthique et morale et ainsi de pérenniser sa réussite. La conséquence logique qui en découle est de s'abstenir de tout comportement contraire à ces principes. De ce fait, nous ne tolérons aucune forme de corruption et d'abus de pouvoir dans le cadre de nos rapports commerciaux.



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

DE QUOI PARLONS NOUS

La corruption nuit aux intérêts d'une entreprise et d'une communauté : en effet, un individu corrompu abuse du pouvoir ou de la position qui lui a été confié(e) afin d'obtenir un avantage pour lui-même ou son entreprise. Cela peut prendre la forme d'argent, de cadeaux, d'invitations, de repas, de dons, de promesses ou de voyages. Étant donné que la personne en question agit pour le compte d'une entreprise, il en résulte une mise à mal de la libre concurrence internationale loyale, du bien commun et de l'entreprise. Les actes de corruption peuvent entraîner des amendes et, pour les personnes impliquées, des sanctions pénales.

COMMENT NOUS GÉRONS LES CHOSES

- Nous nous sommes engagés à l'intégrité. La corruption y est contraire et nuit à la confiance accordée à notre entreprise. Par conséquent, Kärcher ne tolère aucun comportement corrompu de la part de ses salarié(e)s, de ses partenaires d'affaires et de ses client(e)s.
- Les attentions offertes aux client(e)s, aux partenaires d'affaires ou à des tiers le seront uniquement dans le respect du cadre légal autorisé et des directives internes.
- À titre préventif, Kärcher informe sur la corruption dans le cadre de son système de gestion de la conformité.

COMMENT VOUS POUVEZ Y CONTRIBUER

- Déclinez toute tentative de corruption et ne vous y risquez pas vous-même.
- Signalez tous les pots-de-vin et tous les cas de corruption, même s'il s'agit seulement d'une tentative d'un tel acte.
- Offrez et acceptez uniquement des attentions d'une valeur raisonnable, qui résultent des opérations commerciales normales et qui sont en accord avec les règlements de Kärcher. Vous en trouverez des exemples à la section Cadeaux et invitations.



LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION EN DÉTAIL : CADEAUX ET INVITATIONS

DE QUOI PARLONS NOUS

Dans certaines branches d'activité, il est toujours d'usage de manifester son estime à ses partenaires d'affaires à travers des cadeaux ou des invitations. Si un cadeau ou une invitation sert à influencer les décisions de la personne concernée, cela peut cependant être interprété comme une forme de corruption. Dans ce cas, le cadre légal en matière de lutte contre la corruption ainsi que la législation fiscale s'appliquent. Une violation de ces dispositions ou des directives internes peut être sanctionnable.

COMMENT NOUS GÉRONS LES CHOSES

- Un cadeau ou une invitation ne doit pas servir à générer un avantage personnel illicite ou un avantage pour l'entreprise. Il est également interdit d'exiger une contrepartie. Si cela est le cas, le cadeau doit être refusé ou l'invitation déclinée.
- Les cadeaux en argent ne sont pas tolérés.
- Nous n'adressons pas de cadeaux ni d'invitations aux fonctionnaires.
- Nous avons le droit d'accepter et d'offrir des cadeaux publicitaires, des présents d'usage ou des invitations de valeur raisonnable.
- Les invitations entre partenaires d'affaires en rapport avec un but professionnel peuvent être acceptées et offertes si elles ne se répètent pas trop souvent et dans la mesure où aucune contrepartie n'est apportée ou exigée.

COMMENT VOUS POUVEZ Y CONTRIBUER

- Si la valeur d'un cadeau dépasse les consignes internes, ne l'acceptez pas.
- Si vous recevez un cadeau ou une invitation ou si vous prévoyez d'adresser un cadeau ou une invitation à quelqu'un, vous devez dûment évaluer la situation. Posez-vous les questions suivantes pour pouvoir agir correctement :
- Pourquoi est-ce que je reçois/je remets un cadeau/une invitation ?
- La valeur du cadeau est-elle raisonnable ?
- Y a-t-il actuellement des négociations en cours entre Kärcher et la personne en face ?
- Le cadeau s'accompagne-t-il d'un engagement ?
- Peut-il être interprété comme de la corruption ?
- Si vous n'êtes pas sûr de votre évaluation, adressez-vous à votre supérieur(e).

Vous vous demandez quelle est la valeur autorisée d'un cadeau ? Voici quelques exemples : les attentions comme les stylos, les chocolats, un livre, un calendrier ou autres articles similaires peuvent être acceptées ou offertes. Les cadeaux de valeur élevée tels que les téléphones mobiles ou les bons-cadeaux pour des hôtels/des événements de loisirs onéreux ne sont pas admis.

LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION EN DÉTAIL : CONFLITS D'INTÉRÊTS

DE QUOI PARLONS NOUS

Si les intérêts privés d'un(e) salarié(e) sont contraires aux intérêts de l'entreprise, on parle de conflit d'intérêts. De tels conflits peuvent exister au niveau amical, familial, social ou économique. Un conflit d'intérêts peut entraîner des préjudices et des dommages pour l'entreprise, mais également pour les salarié(e)s concerné(e)s.

COMMENT NOUS GÉRONS LES CHOSES

- Nous ne voulons pas voir apparaître de désaccords entre les intérêts ou les rapports professionnels et privés de nos salarié(e)s. Nous y remédions le plus tôt possible afin d'éviter les conséquences négatives.
- L'exercice d'activités annexes qui ne sont pas contraires aux intérêts de Kärcher et qui ont été convenues avec Kärcher est autorisé.
- Nous devons toujours baser nos décisions sur des critères objectifs.



COMMENT VOUS POUVEZ Y CONTRIBUER

- Si vous vous retrouvez mêlé à un conflit d'intérêts, exposez le problème avant toute décision concernant l'entreprise. À cet effet, vous pouvez vous adresser à votre supérieur(e) et/ou aux responsables RH.
- Documentez les décisions prises. Ainsi, vous pouvez prouver à tout moment selon quels critères objectifs elles ont été prises.
- Prenez vos décisions dans l'intérêt de l'entreprise.

Des solutions sont possibles en cas de conflits d'intérêts. On peut céder une compétence à des collègues, procéder selon la règle des deux hommes ou trouver d'autres moyens à définir conjointement avec son/sa supérieur(e) et/ou les responsables RH.

LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION EN DÉTAIL : FONCTIONNAIRES

DE QUOI PARLONS NOUS

Pour savoir comment se comporter vis-à-vis des fonctionnaires, il faut d'abord savoir qui est à considérer comme fonctionnaire. Il s'agit des personnes employées par un organisme public (par ex. juges, agents de l'État, agents de la fonction publique) ainsi que des personnes exerçant un mandat (par ex. politicien(ne)s, ambassadeurs/ambassadrices, organes de direction d'organisations intergouvernementales). Toutes ces personnes doivent être indépendantes et ne doivent pas être influencées dans leurs décisions afin qu'elles puissent agir dans l'intérêt de la société. Par conséquent, même les petites attentions risquent d'être considérées comme de la corruption et pourraient être répréhensibles.

COMMENT NOUS GÉRONS LES CHOSES

- Lors de la collaboration avec les organismes publics, toute attention offerte doit l'être uniquement dans un cadre très strict et après validation en interne.
- Nous entrons régulièrement en contact avec des fonctionnaires dans le cadre de nos processus administratifs et opérationnels. Dans ce contexte, nous adoptons toujours un comportement correct et nous nous acquittons de nos obligations de manière consciencieuse et adéquate.
- Nous nous engageons à adopter un comportement intègre lors de tous les contacts avec des gouvernements, leurs autorités et leurs représentant(e)s.

COMMENT VOUS POUVEZ Y CONTRIBUER

- Lorsque vous avez affaire à des donneurs/donneuses d'ordre publics/publiques, informez-vous sur les réglementations exactes relatives au comportement vis-à-vis des fonctionnaires.
- Si vous avez un doute concernant un acte vis-à-vis d'un(e) fonctionnaire, adressez-vous à votre responsable de la conformité.



LOI ANTITRUST

DE QUOI PARLONS NOUS

Une concurrence loyale garantit que les entreprises commercialisent leurs produits à des conditions compétitives, ce qui permet aux client(e)s de choisir librement le produit et favorise les innovations. La loi antitrust sert à prévenir une restriction illégale de la concurrence, par exemple par des entreprises qui passent des accords de prix ou de stratégie, se répartissent les marchés ou se mettent d'accord sur d'autres restrictions.

COMMENT NOUS GÉRONS LES CHOSES

- Du fait de notre position de leader du marché, nous avons d'autant plus le devoir de favoriser une concurrence loyale et de mener nos activités en conséquence.
- Nous voyons la concurrence comme un défi : celui de nous améliorer constamment et d'aboutir à ce qu'il y a de mieux pour nos client(e)s et nos partenaires d'affaires.
- Nous ne passons pas d'accords contraires à la concurrence avec nos concurrent(e)s, nos client(e)s ou nos fournisseurs/fournisseuses.
- Nous formons nos collaborateurs/collaboratrices des départements des ventes et des achats à un comportement correct vis-à-vis de nos partenaires d'affaires.

COMMENT VOUS POUVEZ Y CONTRIBUER

Comportement vis-à-vis des concurrent(e)s

- Ne passez en aucun cas un accord avec des concurrent(e)s concernant les prix, les conditions, les marchés, etc. N'échangez pas d'informations de nature concurrentielle. Cela signifie concrètement : n'acceptez aucune information et ne communiquez aucune information concernant les
 - prix et leur composition
 - coûts
 - chiffres d'affaires ou de vente
 - conditions de livraison, d'achat ou de paiement
 - investissements
 - fournisseurs/fournisseuses / client(e)s
 - parts de marché
 - technologies ou stratégies/collaborations prévues
- Veuillez noter que cela s'applique également aux rencontres avec des associations industrielles ou lors de salons.

Comportement vis-à-vis des client(e)s, des partenaires commerciaux/commerciales, des revendeurs/revendeuses et des partenaires d'affaires

- Abstenez-vous de toute prise d'influence sur les prix de revente.

En règle générale : soyez prudent dès que vous échangez avec des concurrent(e)s, peu importe le contexte, y compris lors de conversations informelles.

PARTICIPATION DES SALARIÉ(E)S

DE QUOI PARLONS NOUS

La représentation du personnel régit la relation entre l'employeur et les employé(e)s et peut par exemple être assurée par le/la délégué(e) du personnel ou les syndicats. La représentation du personnel défend les intérêts des employé(e)s, notamment pour une rémunération juste, des heures de travail raisonnables et la participation aux décisions au sein de l'entreprise.

COMMENT NOUS GÉRONS LES CHOSES

- Nous salvons le fait que nos salarié(e)s s'investissent pour défendre leurs intérêts au sein de l'entreprise.
- Nous revendiquons une collaboration basée sur la franchise et la confiance avec la représentation du personnel, nous menons un dialogue constructif et nous visons un juste équilibre entre les différents intérêts.
- Nous respectons le droit de nos salarié(e)s à participer aux décisions au sein de l'entreprise. Ainsi, nous reconnaissons le droit fondamental de tous les salarié(e)s à former des représentations du personnel ou autres associations reconnues par le droit constitutionnel (par ex. syndicats).
- Nous nous engageons à respecter les droits des salarié(e)s et des représentant(e)s de leurs intérêts. La représentation du personnel ne sera pas discriminée et pourra exercer ses droits de façon légale et pacifique.
- Les salarié(e)s ne subiront aucun préjudice du fait de leur affiliation à un syndicat.
- Nous respectons le droit des salarié(e)s à formuler des plaintes, sans que cela ne leur porte un quelconque préjudice.

COMMENT VOUS POUVEZ Y CONTRIBUER

- Soutenez la représentation du personnel dans son travail.
- Participez aux élections du/de la délégué(e) du personnel.
- Évoquez ouvertement les dysfonctionnements.
- Soyez ouvert aux retours et donnez des retours.
- Contactez votre supérieur(e) ou le/la représentant(e) de vos intérêts en cas de plaintes.





02

**NOUS TENONS
À LA SÉCURITÉ.**

Dans un monde complexe, la sécurité est un sujet sensible et vaste. Notamment au vu des processus de plus en plus connectés et de la disponibilité globale des informations, un traitement responsable et irréprochable sur le plan technique des données et informations est indispensable. En matière de sécurité et de protection au travail ainsi qu'en matière de sécurité et qualité des produits, il existe cependant aussi de nombreuses réglementations et consignes à observer afin de prévenir les risques et de renforcer la confiance accordée à Kärcher en sa qualité d'employeur et de marque.



SÉCURITÉ ET PROTECTION AU TRAVAIL

DE QUOI PARLONS NOUS

Le terme de sécurité au travail englobe la sécurité et la santé des salarié(e)s au travail ainsi que la manipulation des matières dangereuses. L'objectif n'est pas seulement l'élimination des dangers, mais également l'amélioration de la sécurité et de la protection sanitaire des salarié(e)s. La protection au travail comprend l'ensemble des mesures, des moyens et des méthodes permettant de minimiser ou d'exclure les risques pour la sécurité et la santé des salarié(e)s. La sécurité au travail est par conséquent le fruit d'une protection efficace au travail.

COMMENT NOUS GÉRONS LES CHOSES

- La sécurité, la santé et la protection des salarié(e)s passent avant tout le reste.
- Nous œuvrons constamment à l'amélioration des conditions de travail, renforçant ainsi un environnement de travail sécurisé où la sécurité et la santé sont des priorités absolues.
- Kärcher établit ses propres normes de sécurité au sein de l'entreprise afin de garantir à l'échelle globale un niveau de sécurité de base uniforme.
- Nos salarié(e)s sont tenu(e)s de mettre les sites de production, les processus et les moyens d'exploitation en conformité avec les dispositions légales et les directives internes applicables.
- Nous encourageons une approche préventive afin d'éviter et d'empêcher les accidents du travail et les maladies professionnelles.
- Si un incident se produit malgré tout, nous analysons les circonstances qui y ont conduit. Sur cette base, nous prenons des mesures afin de prévenir des incidents similaires à l'avenir.

COMMENT VOUS POUVEZ Y CONTRIBUER

- Assurez-vous de connaître les mesures de sécurité prescrites et respectez-les. Informez les nouveaux/nouvelles collègues des mesures de sécurité applicables.
- Placez au premier plan votre propre sécurité et celle de vos collègues.
- Stockez et manipulez les matières dangereuses de manière sécurisée et conformément aux réglementations applicables.
- Vérifiez régulièrement si votre environnement de travail et vos équipements de travail sont dans un état sécurisé et éliminez les défauts au besoin.
- Signalez les risques pour la sécurité et la santé et éliminez le problème si possible. Si nécessaire, prévenez vos collègues.

Soyez un exemple en matière de protection au travail : agissez de façon préventive et contribuez à éviter les accidents du travail.

SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

DE QUOI PARLONS NOUS

Les informations disponibles au format numérique et analogique sont au cœur de nos processus opérationnels et constituent la base de la relation de confiance avec nos client(e)s et nos partenaires d'affaires. Entreprise moderne d'envergure internationale, notre travail se fait de manière connectée, ce qui entraîne la nécessité d'enregistrer et de traiter des informations dans de nombreux endroits. Par conséquent, la sécurité de l'information, c'est-à-dire la protection de toutes les informations contre les pertes et les abus, doit être garantie – au sein de l'entreprise au même titre que dans le cloud, dans le cadre de services partagés ou sur les réseaux sociaux. En parallèle, les méthodes d'attaque des criminels changent dans le monde numérique comme dans le monde analogique, obligeant sans cesse la sécurité de l'information à s'y adapter. Dans ce contexte, la trinité formée par la prévention, la détection et la réaction joue un rôle central.

COMMENT NOUS GÉRONS LES CHOSES

- Nous protégeons les données, les services et les identités de Kärcher, de nos salarié(e)s et de nos partenaires d'affaires.
- Nous exploitons un système de gestion de la sécurité de l'information.
- Nous voyons la sécurité de l'information comme relevant de la responsabilité collective de tous les salarié(e)s et formons/sensibilisons à ce sujet au niveau international.
- Chaque société possède son « Local Information Security Officer » (LISO).

COMMENT VOUS POUVEZ Y CONTRIBUER

- Ne communiquez pas d'informations sensibles à vos partenaires d'affaires par e-mail.
- Dans la mesure du possible, communiquez toujours vos données et vos documents via des liens au lieu de pièces jointes.
- Soyez prudent avec les e-mails et les pièces jointes provenant d'expéditeurs inconnus.
- Créez des mots de passe sécurisés conformément aux consignes données par l'entreprise et actualisez-les régulièrement.
- En cas de questions, adressez-vous à votre Local Information Security Officer (LISO).



PROTECTION DES DONNÉES

DE QUOI PARLONS NOUS

La protection des données, c'est-à-dire la protection des données à caractère personnel, garantit le droit fondamental de tout individu à l'autodétermination en matière d'information. Dans ce cadre, ce n'est pas la protection des données en soi qui est au centre. Il s'agit plutôt de la liberté de chaque individu de décider lui-même de l'utilisation qui sera faite de ses données à caractère personnel et des destinataires respectifs de ces informations. La protection des données permet de protéger les données personnelles contre les abus.

COMMENT NOUS GÉRONS LES CHOSES

- Kärcher recueille, collecte, traite, utilise et enregistre les données à caractère personnel de ses salarié(e)s, de ses ancien(ne)s salarié(e)s, de ses client(e)s, de ses fournisseurs/fournisseuses ou autres tiers uniquement dans les limites du cadre autorisé par la loi et les réglementations ou pour lequel la personne en question a donné son consentement.
- En confiant vos données à Kärcher, vous pouvez compter sur le fait que ces dernières seront traitées conformément à la loi, avec transparence et diligence.
- Nos consignes et nos directives internes confient à nos salarié(e)s la responsabilité de protéger les données à caractère personnel contre tout accès non autorisé par des tiers. Cela inclut également de prendre les précautions nécessaires afin de prévenir toute utilisation non autorisée.

COMMENT VOUS POUVEZ Y CONTRIBUER

- Traitez les données à caractère personnel de manière confidentielle et conformément aux réglementations applicables dans le cadre de votre activité.
- Signalez immédiatement toute violation de la protection des données à votre supérieur(e), aux délégué(e)s à la protection des données et, en cas de rapport avec l'informatique, également au centre d'assistance informatique.
- En cas de questions, adressez-vous à vos délégué(e)s à la protection des données.

Analysez régulièrement de manière critique les données à caractère personnel que vous partagez avec autrui.



SÉCURITÉ DES PRODUITS ET QUALITÉ

DE QUOI PARLONS NOUS

Chaque produit doit être conforme à des normes et à des critères définis en matière de sécurité et de norme. La sécurité des produits signifie par conséquent qu'à condition d'une utilisation raisonnable, un produit ne présente aucun danger ou seulement un faible danger et qu'aucun risque sanitaire n'en émane. De plus, un produit est censé répondre aux besoins des client(e)s, des utilisateurs/utilisatrices, des revendeurs/revendeuses et des autres fabricant(e)s. La qualité comporte donc l'ambition que chaque produit soit synonyme de valeur haut de gamme et de fiabilité.

COMMENT NOUS GÉRONS LES CHOSES

- Notre ambition est de fournir à nos client(e)s des produits et des services irréprochables et d'excellente qualité.
- La sécurité et la fiabilité de nos produits, de nos services et de nos processus sont la base de notre succès. C'est pourquoi nous vérifions et améliorons ces dernières constamment dans le cadre de notre gestion de la qualité.
- Notre système de gestion de la qualité basé sur la norme ISO 9001 fait partie intégrante de nos processus opérationnels ; il est régulièrement évalué et sans cesse perfectionné.
- Nous contrôlons constamment les risques et les dangers pour l'environnement et la santé de nos client(e)s résultant de nos produits et mettons en œuvre des mesures visant à minimiser ces risques.
- Les retours de nos client(e)s nous tiennent très à cœur puisqu'ils nous aident à améliorer durablement la qualité de nos produits, de nos services et de nos processus.

COMMENT VOUS POUVEZ Y CONTRIBUER

- En cas de dangers émanant d'un produit, signalez-les immédiatement à votre supérieur(e).
- Participez activement à l'optimisation continue de nos produits, de nos services et de nos processus, par exemple en soumettant des suggestions d'amélioration.
- Tous les salarié(e)s de Kärcher sont responsables de la qualité. Conformez-vous aux exigences de notre politique en matière de qualité et soyez un exemple pour les autres.





03

NOUS TENONS AUX DROITS DE L'HOMME.

Les droits de l'homme sont des droits et des libertés applicables à tous les individus dans tous les pays et toutes les régions, sans distinction de sexe/de genre, d'âge, d'aptitudes, de couleur de peau, de facultés physiques et mentales, de langue, de nationalité, d'origine sociale, de religion, de convictions ou d'orientation sexuelle. Ils protègent la dignité de chaque être humain. Ainsi, tout individu a un droit à la liberté d'expression, à la vie privée, à la protection de la vie et à des conditions de travail équitables. L'esclavage, la torture et tout traitement inhumain sont interdits. La responsabilité sociale est impossible sans le respect des droits de l'homme et, à l'inverse, le respect des droits de l'homme est représentatif de la responsabilité sociale à travers le monde.



Kärcher contribue au respect des droits de l'homme sur tous ses sites, suit les principes directeurs de l'ONU en matière de droit économique et de droits de l'homme et est membre du Pacte mondial des Nations unies. Il en découle le devoir d'ancrer le respect des droits de l'homme dans la stratégie de l'entreprise. Nous refusons toute forme de violation des droits de l'homme et attendons cette même attitude de la part de nos salarié(e)s et de nos partenaires d'affaires. Afin de prévenir le plus tôt possible les violations des droits de l'homme, nous réévaluons régulièrement nos activités dans le cadre des opérations de notre entreprise.



LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION

DE QUOI PARLONS NOUS

On entend par discrimination toute forme de préjudice ou d'inégalité de traitement injustifiée à l'encontre de personnes ou de groupes en raison de caractéristiques spécifiques, qu'elles soient directement perceptibles ou non. Cela inclut des aspects tels que le sexe/le genre, l'âge, les aptitudes, la couleur de peau, les facultés physiques et mentales, la langue, la nationalité, l'origine sociale, la religion, les convictions ou l'orientation sexuelle. Des relations basées sur la franchise et l'équité ne sont possibles que si l'égalité des chances et de traitement est appliquée. Le principe de non-discrimination proscrit toute inégalité de traitement entre les personnes en l'absence de base factuelle.

COMMENT NOUS GÉRONS LES CHOSES

- Notre priorité absolue : Kärcher ne tolère aucune discrimination, aucun préjudice et aucun harcèlement.
- Tout(e) salarié(e) est traité(e) avec estime et respect. Nous entretenons une culture d'entreprise empreinte de respect mutuel et d'estime.
- L'égalité des chances est centrale pour notre entreprise.
- La diversité et l'individualité de nos salarié(e)s issu(e)s de plus de 130 nations nous permettent de réussir ensemble. En effet, les perspectives et les compétences différentes garantissent que nous percevons clairement les divers besoins de nos client(e)s.
- En tant qu'acteur international, nous encourageons la compréhension interculturelle de l'ensemble de nos salarié(e)s.

COMMENT VOUS POUVEZ Y CONTRIBUER

- Adoptez un comportement basé sur la tolérance, le respect et l'estime dans le cadre du travail. Tenez compte de la diversité au sein de l'entreprise.
- Traitez autrui avec le même respect et la même estime dans le monde virtuel que dans le monde réel.

Votre boussole : vous-même. Que ce soit au sein de l'entreprise ou en dehors, traitez autrui de la façon dont vous aimeriez vous-même être traité. C'est ainsi que naissent les relations basées sur le respect.



TRAVAIL DES ENFANTS

DE QUOI PARLONS NOUS

Le travail des enfants désigne les travaux pour lesquels les enfants sont trop jeunes ou qui sont dangereux ou abusifs. Le travail des enfants est préjudiciable au développement physique et psychique des enfants et est contraire aux droits des enfants en vigueur dans le monde entier. Les enfants doivent avoir la possibilité de bénéficier d'une formation scolaire et ne doivent pas être obligés d'y renoncer pour travailler. Presque tous les États du monde se sont accordés dans l'Agenda 2030 sur l'objectif d'abolir entièrement toute forme de travail des enfants à moyen ou à long terme.

COMMENT NOUS GÉRONNS LES CHOSES

- Nous refusons catégoriquement toute forme de travail des enfants et poursuivons une stratégie de tolérance zéro en la matière.
- Nous n'employons aucun enfant ni aucun adolescent de moins de 15 ans.
- Les salarié(e)s de moins de 18 ans font l'objet d'un statut particulièrement protégé et ne sont pas autorisés à effectuer de travaux dangereux. En outre, nous veillons tout particulièrement à ce que le travail de nos jeunes collaborateurs/collaboratrices n'ait pas d'impact négatif sur leur santé, leur sécurité ou leur développement. Par conséquent, le travail de nuit et le cumul d'heures supplémentaires sont exclus.

COMMENT VOUS POUVEZ Y CONTRIBUER

- En cas de soupçon de travail des enfants au sein de l'entreprise ou chez nos partenaires d'affaires, adressez-vous immédiatement à votre supérieur(e).
- Concernant les collègues mineur(e)s, veillez à ce que ces derniers/dernières puissent accomplir leurs tâches dans le cadre des dispositions légales.
- Vous êtes en droit de proposer des programmes de formation agréés sur le lieu de travail, à condition qu'ils soient conformes à toutes les lois et à toutes les réglementations.



TRAVAIL FORCÉ

DE QUOI PARLONS NOUS

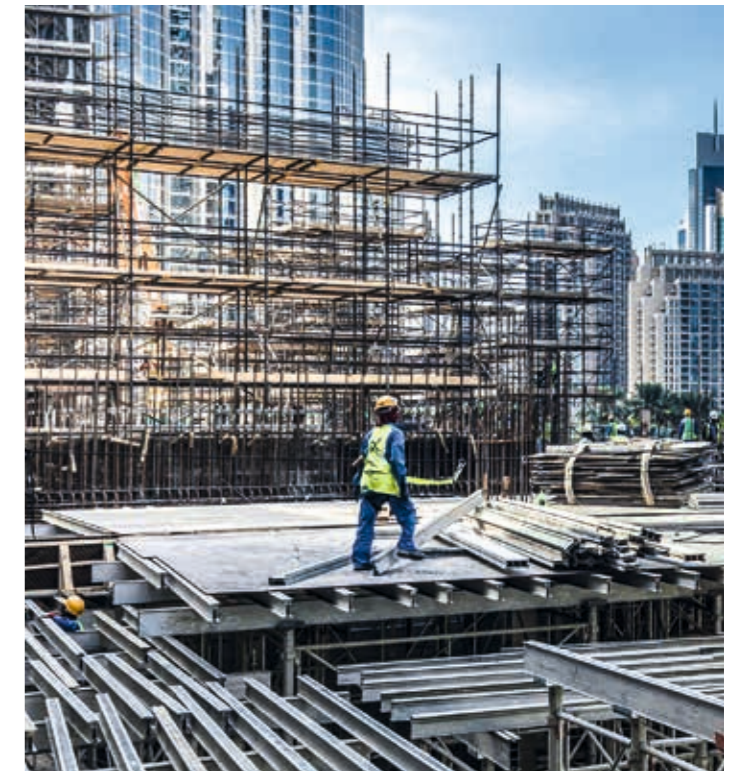
Le travail forcé est une prestation de travail qui n'est pas fournie volontairement et a souvent lieu sous la menace de sanctions. Il se présente généralement sous forme de travaux physiques pénibles, réalisés dans des conditions inhumaines. Cela inclut également toute forme d'esclavage moderne, comprenant par exemple le fait de priver un(e) salarié(e) de la possibilité de démissionner, les personnes concernées n'ayant ainsi pas d'autre choix que d'accomplir leur travail, même dans des conditions inhumaines.

COMMENT NOUS GÉRONNS LES CHOSES

- Nous refusons catégoriquement toute forme de travail forcé, de châtiment corporel ou de menaces faites aux salarié(e)s et poursuivons une stratégie de tolérance zéro en la matière.
- Le travail doit être fourni volontairement, sans menace de sanctions ou de violences et sans intimidation, tromperie ou commissions excessives pour des activités de courtage ou pour la mise à disposition d'un logement.
- Nos contrats de travail reposent toujours sur le volontariat. Les salarié(e)s ont à tout moment la possibilité de mettre un terme à leur contrat de travail.
- Nous refusons la traite d'êtres humains et poursuivons une stratégie de tolérance zéro en la matière.
- Nous rémunérons convenablement nos salarié(e)s et respectons les dispositions légales en matière de salaires minimum.
- Nous respectons les conventions globales applicables et les dispositions légales en matière d'heures de travail, d'heures de pause et d'heures de récupération.

COMMENT VOUS POUVEZ Y CONTRIBUER

- Soyez attentif à tout signe de travail forcé, par exemple la rétention de documents d'identité.
- En cas de soupçon de travail forcé au sein de l'entreprise ou chez nos partenaires d'affaires, adressez-vous immédiatement à votre supérieur(e).





04

**NOUS TENONS
À LA DURABILITÉ.**

Les questions de base de la durabilité sont les suivantes : dans quel monde voulons-nous vivre à l'avenir ? Comment pouvons-nous contribuer à conserver un monde vivable pour nos descendants ? L'approche classique consiste à prendre en considération 3 niveaux pour toutes les mesures possibles : l'efficacité économique, la justice sociale et la viabilité écologique. L'entreprise Kärcher poursuit un agenda précis en matière d'action durable.

Nous gérons notre cœur de métier avec l'objectif d'agir de façon responsable, autant sur le plan social que sur le plan écologique, tout en réussissant sur le plan économique. En tant qu'entreprise familiale, notre approche consiste à ne pas se contenter de suivre des tendances éphémères, mais à adopter une gestion sur le long terme qui profitera aux générations futures. Notre stratégie de développement durable se fonde entre autres sur les 17 objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations unies (ONU). La nature, la culture et la société sont des valeurs importantes à nos yeux et nous œuvrons pour leur respect de façon globale en soutenant de nombreux projets en notre qualité d'« entreprise citoyenne » (good corporate citizen).



RESPONSABILITÉ SOCIALE

DE QUOI PARLONS NOUS

Nombreuses sont les entreprises qui prennent des mesures pour rendre le travail plus humain et répondre aux besoins sociaux des salarié(e)s. Lorsque ces mesures dépassent le cadre des prestations sociales obligatoires, il s'agit d'un aspect de la responsabilité sociale mise en application. Un autre aspect de la responsabilité sociale regroupe toutes les activités de la participation sociale. Cela se produit lorsque l'entreprise exploite ses possibilités pour façonner activement la société, soutenir des projets sociaux ou lancer ses propres projets. En outre, la responsabilité sociale doit aussi toujours s'inscrire dans la responsabilité écologique d'une entreprise.

COMMENT NOUS GÉRONS LES CHOSES

- ... vis-à-vis de nos salarié(e)s : en tant qu'entreprise qui assume sa responsabilité sociale, nous prenons de nombreuses mesures pour répondre au mieux aux besoins sociaux de nos salarié(e)s.
- ... vis-à-vis de la société : nous soutenons des initiatives et des organisations qui apportent une contribution importante à la société et défendent des valeurs telles que la famille, l'éducation, l'égalité des chances et la protection de la nature. Nous assumons notre rôle d'acteur social dans le cadre de dons et de sponsoring, de collaborations à long terme et d'engagement des collaborateurs/collaboratrices.
- ... vis-à-vis de la culture : notre contribution se reflète dans notre engagement pour la préservation du patrimoine culturel. Ce faisant, nous organisons nos activités de façon à respecter et à ne pas léser les droits territoriaux, la culture, les coutumes et la religion des populations indigènes.

COMMENT VOUS POUVEZ Y CONTRIBUER

- Soumettez des suggestions d'amélioration et des idées sur la façon de mieux mettre en application la responsabilité sociale de Kärcher.
- Bon nombre de nos salarié(e)s s'engagent dans le cadre de différents projets. Rejoignez-les et participez aux activités en cours ou apportez des idées de nouvelles activités.



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET PROTECTION DU CLIMAT

DE QUOI PARLONS NOUS

La protection de l'environnement comprend toutes les mesures visant à préserver l'environnement naturel de l'homme. Cela inclut la protection des sols, des eaux, des plantes et des animaux (protection de la nature) ainsi que la protection de l'air (protection du climat). La protection du climat revêt une importance particulière, sachant que le réchauffement climatique menace l'existence des hommes, des animaux et des plantes par l'augmentation des périodes de sécheresse, la fonte des glaciers et d'autres épisodes météorologiques extrêmes. Pour protéger le climat, il est notamment impératif de réduire les émissions de substances nocives dans l'atmosphère (par ex. CO₂).

COMMENT NOUS GÉRONS LES CHOSES

- Nous reconnaissons les objectifs de l'accord de Paris sur le climat. Conformément à cet engagement, nous veillons à la transparence de notre impact environnemental. Nous nous efforçons en permanence de réduire notre empreinte écologique et d'éviter les effets négatifs de notre activité sur l'environnement et le climat.
- Nous avons désigné des délégué(e)s à la protection de l'environnement pour diriger et surveiller notre système de gestion environnementale (ISO 14001) et des délégué(e)s à l'énergie pour diriger et surveiller notre système de gestion énergétique (ISO 50001) au sein de notre entreprise.
- Nous veillons à économiser les ressources comme l'énergie et l'eau ainsi que les matières premières. Dans ce contexte, nous recherchons en permanence des solutions permettant de diminuer les besoins énergétiques de nos produits pendant leur cycle de vie. À cela s'ajoutent des aspects tels que la réduction des matériaux d'emballage, l'utilisation réduite de matières plastiques ou la mise en place de processus respectueux de l'environnement.
- L'objectif d'une production décarbonée est ancré dans la stratégie de notre entreprise et de ce fait, nous réduisons constamment nos émissions de CO₂.
- En matière de déchets, notre approche est la suivante : Réduire, Réutiliser, Recycler. Ainsi, nous visons en premier lieu l'évitement des déchets ou la réutilisation. Lorsque cela n'est pas possible, nous nous concentrons sur le recyclage ou une élimination conforme aux règles en vigueur si nécessaire.

- Nous gérons les matières dangereuses de manière sécurisée et conformément aux dispositions légales.
- Dans la mesure du possible, nous réduisons notre dépendance aux énergies fossiles et nous nous concentrons sur les énergies renouvelables. En outre, nous enregistrons notre consommation d'électricité de façon transparente et en réduisons des mesures pour améliorer notre efficacité énergétique.

COMMENT VOUS POUVEZ Y CONTRIBUER

- Économisez les ressources et l'énergie.
- Veillez à la durabilité des processus opérationnels en visant le long terme.
- Investissez-vous pour des solutions durables dans votre domaine et tenez compte des aspects environnementaux dans votre travail quotidien.
- Dans la mesure du possible, réduisez l'utilisation des matières dangereuses afin de protéger les salarié(e)s et l'environnement.

La durabilité nous concerne tous. Soumettez par conséquent vos suggestions d'amélioration et vos idées relatives à la mise en œuvre de la protection du climat et de l'environnement pour façonner le monde de demain.



05

**NOUS TENONS
À LA CONFORMITÉ.**

Notre culture d'entreprise est marquée par des compétences claires, la transparence ainsi que le respect mutuel et la confiance. De la même manière, la conformité fondée sur nos valeurs, l'intégrité et le droit sont des composantes incontournables de notre travail au quotidien : afin de les protéger, nous avons mis en place un système de gestion de la conformité.



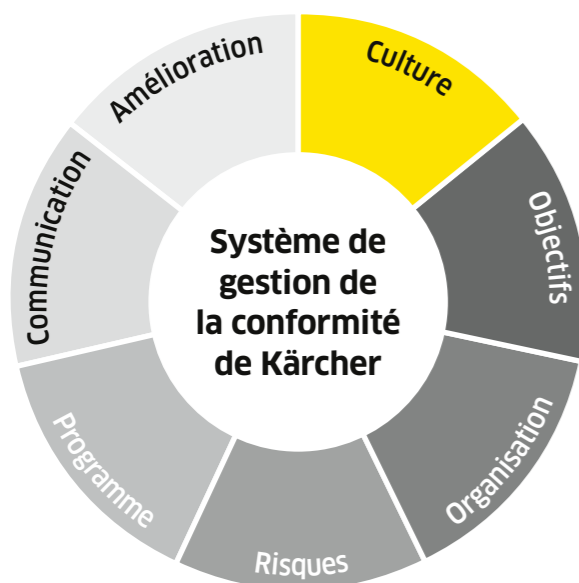
LE SYSTÈME DE GESTION DE LA CONFORMITÉ DE KÄRCHER

DE QUOI PARLONS NOUS

Le terme de conformité ou de compliance désigne en premier lieu un comportement respectueux de la loi. Outre le respect des lois, il convient d'observer les règlements internes, les engagements personnels volontaires et les principes éthiques. Cela signifie qu'il ne s'agit pas toujours de questions juridiques, mais également de valeurs pour lesquelles nous voulons nous engager en tant qu'individus et en tant qu'entreprise. Notre système de gestion de la conformité aide à respecter ces engagements et à prévenir les irrégularités systématiques.

COMMENT NOUS GÉRONS LES CHOSES

Le système de gestion de la conformité de Kärcher se compose de 7 éléments basés les uns sur les autres (voir le graphique). Cette démarche systématique permet d'ancrer nos objectifs en matière de conformité dans les objectifs de notre entreprise. Au niveau global, les responsables de la conformité dans chaque société Kärcher facilitent la mise en œuvre. À travers une évaluation régulière et ad hoc des risques, nous réagissons aux conditions changeantes afin de pouvoir lancer les activités nécessaires. Les salarié(e)s sont sensibilisé(e)s à ce sujet dans leur domaine de compétence via des formations, de la communication et la définition de processus. Une surveillance ciblée garantit le développement continu du système de gestion de la conformité.



COMMENT VOUS POUVEZ Y CONTRIBUER

- Restez fidèle aux valeurs de Kärcher – et la conformité sera au rendez-vous.
- Veillez à agir de façon honnête, juste et responsable.
- Familiarisez-vous activement avec les directives ou autres réglementations internes.
- Respectez toutes les dispositions applicables.
- Procédez selon le principe suivant : prévention, détection et réaction.

L'instinct peut s'avérer utile. Souvent cité, l'instinct est un bon conseiller en matière de conformité. Dès lors que vous avez un doute sur quelque chose ou que vous commencez à vous demander si quelque chose est bien légal, vos réserves sont probablement fondées. Alors suivez votre instinct et exprimez vos réserves : auprès des collègues impliqué(e)s, de vos supérieur(e)s ou de vos responsables de la conformité.

QUE FAIRE EN CAS DE VIOLATION ?

DE QUOI PARLONS NOUS

Autant un comportement responsable et légal est primordial pour gérer notre travail quotidien dans un climat de confiance, autant les erreurs sont inévitables. Pour réparer les erreurs, nous devons tous être actifs. Si vous remarquez un comportement contraire à nos principes, vous devriez par conséquent en parler.

COMMENT NOUS GÉRONS LES CHOSES

- Nous protégeons les valeurs de notre entreprise en éliminant les dysfonctionnements par une recherche conjointe et constructive de solutions.
- En cas d'erreurs, nous cherchons à identifier la cause pour en tirer des leçons.
- Nous prenons au sérieux les violations de nos principes et les gérons de façon ouverte et juste.
- En cas de violation des règles et des mesures en vigueur, chaque salarié(e) de Kärcher a la responsabilité de réagir.
- En cas de signalement d'une violation de la conformité, l'équipe Corporate Compliance applique les principes suivants :
 - Nous vérifions chaque signalement et tenons la personne ayant fait le signalement au courant de l'avancement de l'enquête dans la mesure où nous disposons d'une possibilité de contact.
 - L'enquête se fait en garantissant une protection maximale de la personne ayant fait le signalement et des personnes concernées.
 - Nous n'acceptons aucune pression sur les personnes faisant des signalements ou aidant à encourager un comportement correct.
 - Les personnes concernées sont innocentes jusqu'à preuve du contraire.

COMMENT VOUS POUVEZ Y CONTRIBUER

- Évoquez ouvertement les violations de nos principes et les dysfonctionnements avec les collègues concerné(e)s.
- Signalez tout incident
 - à votre supérieur(e) ou...
 - au/à la responsable thématique ou...
 - à votre responsable de la conformité.
- En cas de questions ou de problèmes, adressez-vous au/à la responsable local(e) de la conformité ou à l'équipe Corporate Compliance.



VOTRE INTERLOCUTEUR EN MATIÈRE DE CONFORMITÉ

Téléphone

+49 7195 14-1500

E-mail

compliance@de.kaercher.com

Internet

www.karcher.com/compliance



avec accès à notre dispositif
de signalement en ligne
(permet également des signale-
ments anonymes)

Voie postale (siège social)

Alfred Kärcher SE & Co. KG
Corporate Conformité
Alfred-Kärcher-Straße 28-40
D-71364 Winnenden

KÄRCHER

makes a difference

MENTIONS LÉGALES

Éditeur

Alfred Kärcher SE & Co. KG
Alfred-Kärcher-Straße 28-40
D-71364 Winnenden
T +49 7195 14-0
compliance@de.kaercher.com
www.karcher.com

Conception, rédaction, texte et mise en page

David Wickel-Bajak, Udo Pfizenmayer,
Stefanie Kirstein, Martina Higuera Serrano et
Vera Umbrecht, Alfred Kärcher SE & Co. KG
Alexandra Lachner, Text & Konzept – auf den Punkt
Aija Ahola, aha grafikdesign

Photos

Alfred Kärcher SE & Co. KG

Date de sortie

Mars 2023